



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 77440

Texte de la question

M. Jean-François Chossy interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le nombre de personnes autistes adultes qui sont employées en milieu ordinaire. Il le remercie de bien vouloir lui communiquer cette donnée statistique.

Texte de la réponse

Il n'existe pas de relevé administratif des personnes autistes employées en milieu ordinaire. La seule source statistique disponible est l'enquête sur la santé, le handicap et la dépendance réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Cette enquête, par sondage, ne peut produire des résultats fiables pour une population aux effectifs très faibles. Néanmoins, une exploitation particulière de cette enquête, pour répondre à l'auteur de la question, conduit aux résultats suivants : le nombre de personnes vivant dans leur famille et déclarées autistes est compris entre 100 000 et 150 000. Parmi elles, une sur cinq est âgée de 18 à 65 ans et une sur quatre travaille. Parmi les personnes qui travaillent, une sur quatre travaille hors d'un établissement et service d'aide par le travail (ÉSAT). On peut conclure qu'il doit y avoir peut-être entre 1 000 et 2 000 personnes autistes (ou troubles envahissants du développement - TED) qui travaillent en milieu ordinaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77440

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4621

Réponse publiée le : 13 juillet 2010, page 7891